

AR Prefecture

047-264700782-20240408-24DL2024-DE
Reçu le 09/04/2024

COMMUNE DE FUMEL
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du huit avril 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le huit avril à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de FUMEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de FUMEL sous la présidence de Monsieur Jean-Louis COSTES, Président.

Présents : Monsieur Jean-Louis COSTES, Monsieur Michel MARSAND, Monsieur Oscar FERREIRA, , Monsieur Didier CABANES, Monsieur Serge MALOUVIER, Monsieur Manuel De OLIVIERA, Madame Chantal BREL (pouvoir de Odette LANGLADE), Madame Sylvette LACOMBE, Madame Guylaine MATIAS (pouvoir de Sandrine GERARD), Madame Sylvie LESCOUZERES, Madame Annick ALBINO, Madame Marie-France DELSOL.

Absent: Monsieur Ahmed EDOUIDI, Monsieur Olivier SOTTORIVA, Madame Claudette CONDUCHÉ

Excusés : Madame Odette LANGLADE (pouvoir à Chantal BREL), Madame Sandrine GERARD (pouvoir à Guylaine MATIAS).

- Nombre de membres en exercice : 17
- Nombre de membres absents : 5
- Nombre de membres présents : 12
- Nombre de pouvoirs : 2
- Suffrages exprimés : 14

Date de la convocation : 20 mars 2024

Madame Brel est désignée secrétaire de séance.

AR Prefecture

047-264700782-20240408-24DL2024-DE
Reçu le 09/04/2024

N°24DL2024 : Objet : Tarif des repas fournis par l'Hôpital de Fumel pour le portage à domicile :

Monsieur MARSAND rappelle que c'est l'hôpital de Fumel qui assure le service des repas à domicile au profit des bénéficiaires inscrits au C.C.A.S. de Fumel. En raison de l'augmentation du prix des denrées, Madame la Directrice de l'hôpital a décidé de modifier les tarifs à compter du 01 mai 2024. Le nouveau tarif de vente sera de 7,50 euros par repas. Il est de 7.037 euros pour le moment. Monsieur MARSAND propose au Conseil d'Administration d'approuver cette mesure.

***Après avoir entendu cet exposé,
le Conseil d'Administration,***

- 1) Approuve la décision de l'Hôpital de Fumel de modifier ses tarifs ainsi qu'il suit à compter du 01 mai 2024 :

Prix d'un repas livré à domicile par l'Hôpital de Fumel	
Ancien tarif	Nouveau tarif
7.037 €	7.50 €

- 2) Précise que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 60623 du Budget Primitif 2024 du Centre Communal d'Action Sociale.
- 3) Constate que la présente délibération a été adoptée par **14 voix pour**.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès au Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

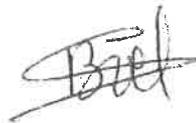
Affichage : 10 avril 2024

Télétransmission : 10 avril 2024

Pour extrait certifié conforme
Fumel le 08 avril 2024

Chantal Brel

Secrétaire de séance



Jean-Louis Costes

Maire de Fumel

Président du C.C.A.S.

